

Travaux de nettoyage de bâtiments

1	Définitions
4	Produits de nettoyage
6	Protection pendant l'exécution
7	Prestations et livraisons

Etablie d'entente avec:

l'Association suisse des entre-
preneurs en nettoyage de vitres
et de bâtiments (ASEN)

Editeur:

Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, 8039 Zürich Tél. 01/36 15 70

Copyright © 1972 Zürich by S.I.A.

Table des matières

Chiffre		Pages	Chiffre		Pages
1	DÉFINITIONS	3	7.3.3	Prestations accessoires non comprises	5
1.1	Remarques générales.....	3	7.3.4	Suppléments d'étages	6
			7.3.5	Travaux en régie.....	6
4	PRODUITS DE NETTOYAGE....	3	7.4	Echantillons	6
4.1	Conditions générales.....	3	7.5	Conditions de livraison et de paiement.....	6
			7.6	Délais	6
6	PROTECTION PENDANT L'EXÉCUTION	4	7.7	Conclusion du contrat.....	6
6.1	Remarques générales.....	4	7.8	Contrôles de réception.....	6
			7.9	Métré et décompte.....	6
7	PRESTATIONS ET LIVRAISONS	4	7.9.1	Sols.....	6
7.1	Remarques générales.....	4	7.9.2	Parois.....	7
7.2	Documents pour la mise en soumission.....	4	7.9.3	Plafonds.....	7
7.2.1	Plans et travaux préalables.....	4	7.9.4	Fenêtres et cloisons vitrées.....	7
7.2.2	Conditions	4	7.9.5	Meubles incorporés	7
7.3	Bases d'établissement des offres	5	7.9.6	Installations sanitaires, de chauffage, électriques, etc.....	7
7.3.1	Conditions d'établissement des offres	5	7.10	Garantie	8
7.3.2	Prestations accessoires comprises	5			
				ENTRÉE EN VIGUEUR	8

7.10 GARANTIE

Les dispositions relatives au délai de garantie et de réclamation de la norme S.I.A. n° 118, «Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction», sont également valables pour les travaux de nettoyage des bâtiments.

Cependant, contrairement aux dispositions de cette norme relatives aux retenues de garantie, le maître de l'ouvrage n'a droit à aucune retenue de garantie sauf en ce qui concerne la vitrification et l'imprégnation des sols.

Entrée en vigueur

La Recommandation S.I.A. n° 184, «Travaux de nettoyage de bâtiments» entre en vigueur le 1^{er} avril 1972.

Décision prise par le Comité central de la S.I.A. le 11 juin 1971, à Fribourg.

Au nom du Comité central:

le président: A.Rivoire

le secrétaire général: U. Zürcher

Membres du groupe de travail pour la recommandation S.I.A. n° 184 «Travaux de nettoyage de bâtiments»

H. Fahrner (président)	Zurich	représentant de : Bauamt II der Stadt Zürich
E. Aeberli	Zurich	Hochbauinspektorat der Stadt Zürich
N. Dürst †	Wettingen	Président ASEN
K. Enzler	Zurich	ASEN
H. Müller (maison Enzler)	Zurich	ASEN
K. Landolt	Zollikon	S.I.A.
Th. Blattner (procès-verbal)	Spreitenbach	Secrétariat SVGU/ASEN